

LE GUIDE

**COMPRENDRE
LES COP ET
LES ENJEUX DE
LA COP27**



1. UNFCCC



Manifestation à Glasgow durant la COP26 en 2021.
© Jeremy Sutton-Hibbert / Greenpeace

Définition

UNFCCC = United Nations Framework Convention on Climate Change. En français, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Concrètement, il s'agit d'un accord climatique multilatéral, définissant un cadre d'action pour les gouvernements qui y adhèrent.

Histoire

La Convention a été adoptée au cours du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro le 9 mai 1992, avant d'entrer en vigueur le 21 mars 1994.

Membres

Aujourd'hui, l'adhésion à la Convention est quasi-universelle: 197 pays l'ont ratifiée, et ceux-ci sont appelés "Parties à la Convention".

Objectif

L'objectif de la Convention sur les changements climatiques est de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique". Autrement dit, à un niveau tel que ces gaz ne risquent pas d'entraîner des modifications dangereuses du climat. Cette Convention universelle, principal traité international sur le climat, reconnaît l'origine humaine du dérèglement climatique et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.

UNFCCC & COP27

La Conférence des Parties (=COP), qui rassemble les États ayant ratifié la Convention, est l'organe décisionnel suprême de la Convention où sont prises les décisions en vue de respecter les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique. Les décisions s'y prennent par consensus des parties. La Conférence des Parties se réunit chaque année lors d'un sommet mondial - les COP.

La 27e COP se tiendra du 6 au 18 novembre 2022 à Sharm El-Sheikh, en Égypte. Un grand nombre de personnes y sont attendues: les délégations des 197 États, des représentant-es de la société civile, des entreprises, des ONG, des scientifiques, des syndicats ou encore les médias.



2. GREENPEACE À LA COP

Le Rainbow Warrior se rend à la COP26 à Glasgow, avec une bannière "Stop Failing Us".

31/10/2021 © Kristian Buus / Greenpeace



Greenpeace participe chaque année à la COP avec une délégation internationale composée de collègues venus des quatre coins de la planète. La délégation de Greenpeace met tout en œuvre pour se faire entendre et pour faire en sorte que la COP aboutisse à un accord ambitieux et solidaire.

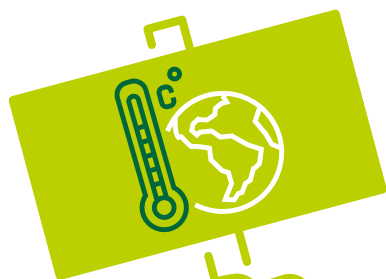
Notre rôle ?

Notre travail va du plaidoyer politique à la communication, en passant par l'organisation d'actions. Cette année, nous naviguerons avec le Rainbow Warrior vers la COP, avec à son bord de jeunes activistes climatiques du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. De cette façon, nous nous assurerons que leurs voix pourront être entendues lors des négociations.

Pendant les négociations, Greenpeace joue un rôle important de porte-voix. Nous communiquons ce qui se passe durant les négociations et soulevons les problèmes et les blocages. Cela nous permet d'exercer une pression et d'élever le niveau d'ambition.

Nos 3 demandes principales

- **La sortie des énergies fossiles:** nous devons absolument mettre fin à notre dépendance aux énergies fossiles pour maintenir le réchauffement sous les 1,5 °C, tout en assurant une transition juste pour les travailleuses et travailleurs de ce secteur.
- **Le financement climat:** les pays les moins responsables de la crise climatique sont les plus touchés. Face à cette injustice, Greenpeace lutte pour que les pays les plus riches prennent leurs responsabilités et versent aux pays les plus vulnérables les sommes nécessaires afin qu'ils puissent limiter leurs émissions et s'adapter au dérèglement climatique.
- **Les pertes et préjudices:** la compensation des pertes et préjudices causés par la crise climatique est un défi majeur. La COP27 doit aboutir à la mise en place d'un mécanisme financier pour les compenser. Ce mécanisme financier doit être additionnel aux mécanismes existants.



3. LES COP ET LES 5 GRANDS MOMENTS DE LA NÉGOCIATION CLIMATIQUE



Bannière de Greenpeace suspendue à la centrale nucléaire d'Angra, Brésil. La centrale nucléaire d'Angra a été construite par la société transnationale américaine Westinghouse et constitue un excellent exemple de transfert de technologies dangereuses du Nord vers le Sud. Les réacteurs Angra I et II, en cours de construction avec la participation de la société allemande Siemens Corporation, ont contribué de manière significative à la dette nationale brésilienne.

09/06/1992

© Greenpeace / Steve Morgan

Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992

Ce sommet s'est tenu en juin 1992. Il a été marqué par la création et la ratification de plusieurs textes environnementaux fondateurs, dont : la **Déclaration de Rio** et ses 27 principes universels (sur l'environnement et le développement); le vaste et audacieux **Programme Action 21** (la référence en terme de développement durable); ou encore la **Convention Cadre des Nations-Unies sur le Climat** de 1994 qui affirme la nécessité de réduire les émissions de GES et aboutit à la signature du protocole de Kyoto.

COP3 & Adoption du protocole de Kyoto en 1997

La COP3 a permis l'adoption en 1997 du célèbre protocole de Kyoto qui est entré en vigueur en 2005. C'est le premier traité international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il ne concernait pas l'ensemble des pays du monde mais 55 pays industrialisés qui s'engageaient à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % en moyenne entre 2008 et 2012, par rapport au niveau de 1990.



Des étudiant·es du groupe de jeunes 'Génération solaire' se tiennent devant le port de Hong Kong. Ils se félicitent de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, la première législation internationale qui contraint légalement les gouvernements des pays industrialisés à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le but d'arrêter un changement climatique dangereux.

16/02/2005 © Greenpeace / Alan Hindle



Journée d'action mondiale de la COP15 à Copenhague.

12/12/2009. © Kristian Buus / Greenpeace

COP15 à Copenhague en 2009

La COP15 devait permettre de renégocier un accord international sur le climat. Cette fois, il s'agissait d'un engagement international qui englobe tant les pays industrialisés que les pays du Sud, et ce, pour remplacer le protocole de Kyoto. Après 2 ans de négociations en amont de la COP et malgré de grandes mobilisations de la société civile, le sommet se solde par un échec. Même si le texte de l'accord affirme la nécessité de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète à 2 °C, il ne comporte aucun engagement chiffré et aucun engagement contraignant. La déception suite à Copenhague est énorme.



La COP21 à Paris en 2015: un accord historique

En 2015, un accord international sur le climat est trouvé. Enfin. La COP21 qui s'est tenue à Paris aboutit à un accord universel entre 195 pays dont l'objectif est de contenir l'élévation de température à 2 °C maximum mais de tout faire pour rester en deçà des 1,5 °C. Dans cette optique, le texte prévoit que toutes les Parties devront dès 2020 et tous les 5 ans, remettre leur propre plan climat avec une obligation de renforcer leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – les fameuses contributions nationales. Cet agenda va permettre d'exercer une pression diplomatique et publique sur les pays qui ne fourniraient pas les efforts requis. Par ailleurs, nulle sortie des énergies fossiles n'est malheureusement mentionnée explicitement, pas plus qu'une transition vers les énergies renouvelables.

La montgolfière Greenpeace Earth volant à Paris devant la Tour Eiffel durant la COP21. 28/11/2015.
© Micha Patault / Greenpeace



Un message visuel à grande échelle réalisé par des centaines de personnes pour promouvoir une énergie 100% renouvelable et la paix pendant le sommet climatique COP21 à Paris. 06/12/2015. © Yann Arthus-Bertrand / Spectral Q



10/12/2010

Let's Do It in Durban!,
© Juda Ngwenya / Greenpeace

COP17 à Durban en 2011 & Fonds climat

Lors de la COP17, les 195 États réunis se sont accordés sur la mise en place du "Fonds vert pour le climat". Ce mécanisme financier vise à transférer des fonds des pays les plus riches aux pays les plus vulnérables afin que ces derniers puissent mettre en place des projets permettant de diminuer leurs GES et de s'adapter au dérèglement climatique.

4. L'ACCORD DE PARIS

“Après l'immense déception à Copenhague, les attentes à Paris étaient élevées. Lorsque Laurent Fabius, alors ministre français des Affaires étrangères, a entériné l'Accord international sur le climat d'un coup de maillet, le 12 décembre 2015, un frisson de soulagement et d'espoir a traversé toute la salle de conférence et bien au-delà.”

Joeri Thijs, expert à Greenpeace Belgique - présent à la COP21 à Paris

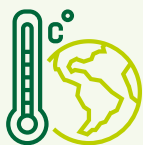


Action à Madrid pour commémorer l'accord de Paris sur le climat. 11/12/2020. © Pedro Armestre / Greenpeace

C'est un moment historique. Après des années de négociations ardues, 195 pays ont écrit noir sur blanc qu'ils étaient prêts à faire des efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils s'engagent à limiter le réchauffement climatique par le biais de plusieurs décisions importantes sur le plan industriel, politique, économique et social.



Les 3 piliers de l'Accord



- **Atténuation:** réduire considérablement les émissions de GES pour limiter à 2 °C le réchauffement planétaire d'ici à 2100, tout en poursuivant les actions menées pour le limiter encore davantage, c'est-à-dire à 1,5 °C.



- **Adaptation:** accroître la capacité de chaque pays à faire face aux impacts de la crise climatique mais aussi à pouvoir s'en relever. Il s'agit notamment de fournir aux pays du Sud des ressources financières afin de renforcer leur résilience. L'objectif est clairement défini: il s'agissait de mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud à l'horizon 2020.



- **Pertes et dommages:** l'adaptation ne peut malheureusement pas tout résoudre. Le dérèglement climatique produit d'ores et déjà des effets irréversibles comme la montée du niveau des mers et la désertification. Les pays les plus vulnérables à la crise climatique sont aussi précisément ceux qui en sont le moins responsables. Le texte de l'Accord de Paris contient un article distinct sur les "pertes et préjudices" et vise à renforcer la coopération entre les pays et la préparation aux situations d'urgence. Mais aucun engagement financier n'est prévu.

Un bilan mitigé

Nous sommes désormais 7 ans après l'Accord de Paris, l'urgence climatique demeure et les actes se concrétisent bien trop lentement.

- Une **multiplication des impacts de la crise climatique** : planète constamment en surchauffe; augmentation de 20 % des événements météorologiques extrêmes entre 2015 et 2020; augmentation des déplacements de population suite à une catastrophe météorologique de 30 % durant cette même période. En 2019, le monde comptait plus de 24,8 millions de réfugiés climatiques.
- Des **actions insuffisantes** des États: aucun pays n'a pris les engagements suffisants pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Si tous les États de la planète mettaient en œuvre leurs engagements (ce qui est rarement le cas), nous serions sur une trajectoire d'élévation moyenne de la température de 2,7 °C. Inacceptable.
- Des **financements climat encore trop faibles** pour les pays les plus pauvres: les 100 milliards de dollars par an promis aux pays du Sud ne sont pas atteints (d'après Oxfam, ces financements ne représentent en réalité qu'entre 19 et 22,5 milliards de dollars par an). Qui plus est, ces financements prennent très souvent la forme de prêts: 80 % de ces financements sont donc à rembourser, obligeant les pays les plus pauvres à s'endetter encore davantage pour faire face à une crise climatique dont ils ne sont pas ou peu responsables. Par ailleurs, 100 milliards de dollars, c'est en fait trop peu. Toujours selon Oxfam, les pays en développement auront besoin d'environ 800 milliards de dollars par an d'ici 2050 pour s'adapter au dérèglement climatique.

Cependant, certains pays ont tout de même pris de nouveaux engagements qui véhiculent un message d'espoir :

- L'Union européenne (UE) s'est engagée en avril 2021, à limiter d'au moins 55 % ses émissions de GES d'ici 2030. Un pas important même si, pour Greenpeace, l'UE devrait réduire de 65 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.
- La Chine, pays le plus pollueur au monde, s'est engagée en septembre 2020 à atteindre la neutralité carbone d'ici 2060.
- Les Etats-Unis, sous la présidence de Joe Biden, ont annoncé vouloir doubler les objectifs de réduction de GES d'ici 2030 afin d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.



5. 1,5 DEGRÉ CELSIUS POUR RESTER EN VIE

“Le chiffre de 1,5 °C n’est pas une statistique choisie au hasard. Il indique le point à partir duquel les effets du climat deviendront de plus en plus néfastes pour les populations et pour la planète entière.”

Petteri Taalas, Secrétaire général de l’Organisation météorologique mondiale (OMM)



Manifestation de la ligne rouge: "La limite de 1,5°C court devant Lützerath"

© Greenpeace

Pourquoi ce chiffre ?

Un réchauffement de la planète supérieur ou égal à 1,5 °C par rapport aux valeurs préindustrielles, cela peut paraître anecdotique. En réalité, cela ne l’est absolument pas. C’est un seuil critique à ne pas franchir. La mention du seuil de 1,5 degré celsius est une grande victoire obtenue par les États insulaires lors de la COP21. Ces derniers nous alertent qu’un dépassement des 1,5 degré menace directement leur existence.

Actuellement, le réchauffement est de 1,2 °C et les conséquences sont déjà manifestes et catastrophiques : inondations, sécheresses, vagues de chaleur, feux de forêts... Le prix à payer est trop élevé et en particulier pour les pays les plus pauvres. Des pays qui sont touchés plus durement par une crise climatique qu’ils ont moins provoquée.

Historique

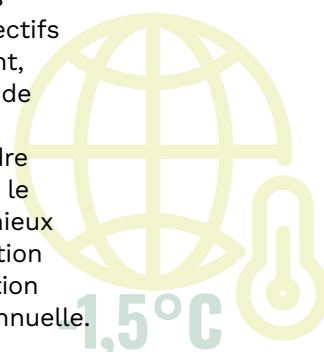
La première mention de ce seuil trouve ses origines en 2015, lors de la COP21 et de l’Accord de Paris.

Nous n’y sommes toujours pas

Dans l’Accord de Paris de 2015, les 195 pays ont mis en place un processus d’évaluation quinquennal, où chaque partie doit remettre un nouveau plan national. Le premier bilan est en cours et s’achèvera lors de la COP28, donnant lieu à de nouveaux engagements pour 2035.

Au vu du manque flagrant de résultats, les gouvernements ont reconnu lors de la COP26 que leur action collective ne suffirait pas pour limiter l’augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. En effet, sur base des engagements actuels, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 2,7 °C dans le scénario le plus optimiste, qui consisterait à ce que tous les pays mettent en œuvre tous les engagements signés, ce qui est rarement le cas.

Les gouvernements se sont dès lors engagés à la COP26 à remettre de nouveaux plans climat pour combler l’écart entre les objectifs et les résultats atteints. Malheureusement, au stade actuel, seuls 23 pays ont remis de nouveaux plans, qui pour la plupart sont largement insuffisants. C’est dans ce cadre qu’un programme spécifique a été lancé, le programme de travail sur l’atténuation, mieux connu en anglais sous le vocable “mitigation work program”, qui doit rehausser l’ambition climatique de chaque pays de manière annuelle.



Les origines

Depuis le protocole de Kyoto (1997), la lutte climatique se focalise sur 2 axes principaux : la **diminution** des émissions de gaz à effet de serre - ce que l'on appelle la "**mitigation**" dans le jargon ou "**atténuation**" - et l'**adaptation** aux bouleversements climatiques.

Le financement climat ou finance climat, c'est une aide des pays industrialisés aux pays du Sud qui sont en première ligne face aux bouleversements météorologiques induits par le dérèglement climatique. Rien que pour ces dix dernières années, ces pays comptabilisent en moyenne 15 fois plus de morts liés aux événements météorologiques extrêmes que les pays riches !

Divers mécanismes ont été mis en place au fil du temps: le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés (COP7, Marrakech 2001). Un nouveau fonds est venu s'ajouter à cette liste, le Fonds Vert pour le climat. Théorisé lors de la COP15 (Copenhague), il est entré en vigueur lors de la COP17 (Durban).

Objectif et résultats

Alimenté par tous les pays jusqu'en 2025, le Fonds Vert pour le climat prévoit un portefeuille annuel de 100 milliards de dollars qui a pour but de mettre sur pied ou soutenir des projets diminuant les impacts des catastrophes climatiques ou permettant d'empêcher ces dernières. Cependant, ce budget n'a pas été atteint au cours des années précédentes: les bailleurs de fonds ont tendance à surestimer leur investissement; les gouvernements investissent de manière inégale au fil du temps et des élections; les subventions restent minoritaires par rapport aux prêts. Après la COP26, il a été demandé aux pays les plus développés de doubler leur financement.

La société civile mais aussi les pays les plus pauvres de la planète veulent que les engagements pris lors des COP soient tenus et ne restent pas de belles paroles qui ne sont pas suivies d'actes et de mesures concrètes.

2

1



6. COMPRENDRE LA FINANCE CLIMAT

3

Des dons, pas des prêts

Le financement climat présente trois problèmes majeurs. Premièrement, ces financements prennent bien trop souvent la forme de crédits. Des crédits qui doivent donc être remboursés par les pays bénéficiaires. Pour Greenpeace, le financement climat ne peut devenir une nouvelle dette à charge de pays qui font déjà face à des dettes importantes. Deuxièmement, de nombreux pays riches recyclent des montants comptabilisés comme aide publique au développement pour le financement climat. Le financement climat devrait au contraire, être un financement additionnel à l'aide publique au développement. Troisièmement, une grande partie du financement climatique accordée jusqu'à présent porte sur le soutien des activités d'atténuation, à savoir le soutien de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si ce soutien est évidemment nécessaire, il est urgent que des mesures d'adaptation soient aussi financées. D'autant plus que l'adaptation dépend davantage du soutien public car moins soutenue par des sources privées.

7. LES PERTES ET PRÉJUDICES

Quand on ne peut plus s'adapter

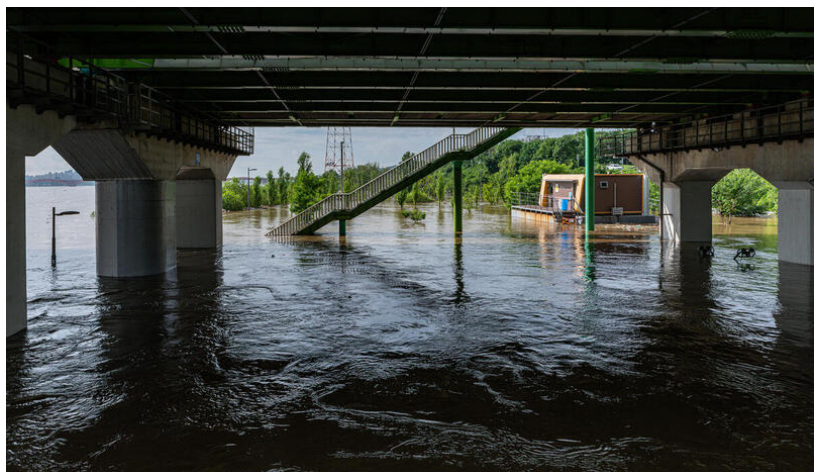
Les pertes et préjudices désignent les effets destructeurs de la crise climatique qui ne peuvent être évités ni par l'atténuation (réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter le dérèglement) ni par l'adaptation (s'ajuster aux effets actuels et futurs du dérèglement). Il s'agit d'un des trois piliers de l'Accord de Paris, consacré dans l'article 8 et arraché par les pays en développement à l'époque des négociations de la COP21.

La crise climatique a déjà des effets négatifs sur les écosystèmes, les infrastructures, la santé et les moyens de subsistance des populations du monde entier. Des villages disparaissent et des pays entiers pourraient disparaître comme, par exemple, des petits Etats insulaires, si nous dépassons la ligne rouge d'une élévation de la température de plus de 1,5 °C. Nous sommes entrés dans l'ère du **"loss and damage"**: les conséquences de l'inaction datant de plusieurs dizaines d'années se font ressentir et se paient aujourd'hui.

Les pertes et préjudices sont souvent divisés en deux catégories : les pertes et préjudices économiques, y compris les pertes de moyens de subsistance et de biens, et les pertes et préjudices non économiques, y compris les pertes de vies humaines et les pertes de biodiversité et de patrimoine culturel.

Des événements météorologiques extrêmes aux phénomènes plus lents, mais irréversibles

Les pertes et préjudices, parfois compris comme les réparations climatiques, incluent les conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes, telles que les sécheresses, les inondations ou les typhons, qui deviennent plus fréquents et plus graves en raison du dérèglement climatique. La notion inclut également les impacts des phénomènes qui ont une évolution lente et se développent au fil du temps, comme la fonte des glaciers ou la montée des eaux.



Inondations à Séoul, en Corée du Sud

Depuis le 24 juin 2020, la mousson la plus longue depuis sept ans en Corée du Sud a causé de graves dommages dus à des pluies diluviennes. Sous l'effet des pluies torrentielles, la plupart des villes et des provinces ont subi des dommages matériels massifs et des dizaines de victimes à travers le pays, notamment des inondations de zones urbaines et agricoles, des coupures de courant, des glissements de terrain, des pertes d'installations telles que des routes et l'effondrement de réservoirs. Au moins 31 personnes sont mortes, et 11 sont toujours portées disparues après 54 jours de pluie.

07/08/2020

© Sungwoo Lee / Greenpeace



Inondations à Palangka Raya, Centre de Kalimantan (Indonésie).

17/11/2021,
© Pram / Greenpeace

Une responsabilité des plus gros émetteurs et des grandes entreprises polluantes

Les pays historiquement pollueurs ont l'obligation morale et la responsabilité juridique d'apporter leur soutien aux pays vulnérables sur le plan climatique qui subissent davantage les effets dévastateurs de la crise climatique. Les pertes et les préjudices causés par le dérèglement climatique devraient augmenter de façon spectaculaire au cours des deux prochaines décennies.

Pour l'instant, très peu de nations riches ont répondu à la demande pressante des communautés affectées par l'urgence climatique. Seules l'Ecosse et la Région wallonne ont mis en place un mécanisme financier et le Danemark vient également d'annoncer un engagement en faveur des pertes et préjudices.



Il est impératif de faire de la problématique des “pertes et préjudices” une priorité dans l’agenda de la COP27, et de donner aux pays les plus touchés l’aide financière dont ils ont absolument besoin et qu’ils méritent.



GREENPEACE

Octobre 2022

Suivez-nous pendant la COP27 sur
[greenpeace.be](https://www.greenpeace.be) et sur nos réseaux sociaux